



JUSTIFICATIFS POUR UN RENOUELEMENT DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR UN MINEUR

TOUS LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ÊTRE PRESENTES EN **ORIGINAL** ET EN **PHOTOCOPIE**

La carte d'identité de votre enfant arrive à échéance.	La carte d'identité de votre enfant est périmée		
Mais elle est encore valide	Depuis moins de 5 ans	Depuis plus de 5 ans	
		Votre enfant a un passeport valide OU un passeport périmé depuis moins de 5 ans	Votre enfant a un passeport périmé depuis plus de 5 ans OU n'a pas de passeport
<input type="checkbox"/> Carte d'identité de l'enfant <input type="checkbox"/> Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes <input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui dépose la demande <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile des parents et une attestation sur l'honneur du lieu de résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)	<input type="checkbox"/> Carte d'identité de l'enfant <input type="checkbox"/> Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes <input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui dépose la demande <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile des parents et une attestation sur l'honneur du lieu de résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)	<input type="checkbox"/> Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes <input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui dépose la demande <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile des parents et une attestation sur l'honneur du lieu de résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans <input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple) <input type="checkbox"/> Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)	<input type="checkbox"/> Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes <input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent qui dépose la demande <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile des parents et une attestation sur l'honneur du lieu de résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois . <input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple) <input type="checkbox"/> Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Photographie d'identité conforme : 35*45 mm, fond uni et clair, tête nue (sans casquette, chapeau ...), visage dégagé, sans expression, bouche fermée, sans lunettes, de moins de 6 mois.

(Photographe ou photomaton)

Non découpée, sans défaut, sans tache, sans trace ni pliure, ni inscription au dos.

Justificatif de domicile datant de moins d'un an avec l'adresse du lieu de consommation avec nom, prénom et adresse complète (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation). Si vous êtes hébergé par un tiers, fournir un justificatif de domicile de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur et l'original et la copie de sa pièce d'identité.

Cas de garde alternée : Vous devez produire :

- la preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge),
- et 2 justificatifs de domicile (un pour chaque parent).

Information sur le nom d'usage (double nom):

Le choix d'un « *nom d'usage* » doit être fait avec l'accord des parents. Si les parents sont séparés et en désaccord, le parent qui veut ajouter son nom au nom de naissance de l'enfant doit saisir le juge aux affaires familiales. Pour faire figurer un *nom d'usage* après le *nom de famille* sur la carte d'identité ou le passeport, vous devez :

- renseigner la rubrique *deuxième nom* du formulaire de demande de carte d'identité,
- fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) faisant apparaître le nom des 2 parents,
- fournir une autorisation de l'autre parent (celui qui ne fait pas la démarche) accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.